



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3



N/réf. : TAP/CME-801134-2021

Genève, le 24 novembre 2021

Concerne : Mesures de soutien au domaine culturel COVID-19 – Indemnisations des pertes financières des acteurs et actrices culturel.le.s

Madame,

Votre courrier recommandé du 1^{er} septembre 2021 m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

La Caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC), en concertation avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), s'est finalement prononcée et je peux aujourd'hui vous confirmer que les aides reçues dans le cadre du dispositif COVID-culture ne sont pas retenues en gain intermédiaire et ne doivent donc pas être déclarées auprès de votre caisse de chômage.

Je profite de cet échange pour vous rappeler que les mesures d'aide en faveur des actrices culturelles et des acteurs culturels se poursuivent jusqu'à la fin de l'année et vous encourage vivement, si votre situation le justifie, à déposer une nouvelle demande lors du dernier guichet qui se clôt le 30 novembre 2021.

En souhaitant le meilleur pour la poursuite de vos activités, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Thierry Apothéloz